

## 1 Organisation du recrutement

L'académie d'Amiens a organisé le recrutement interne de secrétaires administratifs de classe normale pour :

- le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'enseignement supérieur (académie d'Amiens)
- les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'enseignement supérieur (académie de Lille), de l'Intérieur, de la justice et des affaires sociales (région HDF).

### 1.1 Nombre de postes offerts

Par arrêté du 12 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B, est ouvert pour :

- l'**académie d'Amiens, 20 postes** pour le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur
- l'**académie de Lille, 28 postes** répartis ainsi :

Ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse / de l'enseignement Supérieur :	11
Ministère de l'Intérieur :	13
Ministère de la Justice :	1
Ministère de la Culture :	3

### 1.2 Inscriptions et candidatures

Les candidats avaient la possibilité de faire acte de candidature par voie informatique du 15 février au 15 mars 2022. À l'issue de cette phase étaient inscrits :

- pour l'**académie d'Amiens** : ..... 273 candidats (contre 391 candidats la session précédente)
- pour l'**académie de Lille** : ..... 709 candidats (contre 792 candidats la session précédente)

### 1.3 Composition du jury

Le jury a été constitué de manière à représenter l'ensemble des Ministères directement intéressés par ce recrutement :

- académie d'Amiens** : 1 président – ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (académie d'Amiens)
- 1 vice-présidente – ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (également membre de jury)
- 14 membres de jury (parité femmes/hommes)
- académie de Lille** : 1 président – ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (également membre de jury)
- 1 vice-présidente – ministère de l'Intérieur (également membre de jury)
- 18 membres de jury

## 2 L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité, d'une durée de 3 heures, s'est déroulée le mercredi 20 avril 2022.

Parmi les inscrits, seuls :

- 150 candidats étaient présents pour l'académie d'Amiens ..... soit 55 %
- 445 candidats étaient présents pour l'académie de Lille ..... soit 62 %

### 2.1 Correction des copies

La correction des copies a été réalisée de manière dématérialisée à partir de l'application Cyclades mise à la disposition de l'ensemble des correcteurs. Les copies anonymisées ont été réparties en lots, le barème de notation et la proposition de correction transmis aux correcteurs.

### 2.2 Admissibilité

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats.

Pour l'**académie d'Amiens, 59 candidats ont été déclarés admissibles** (soit 33,3 % des présents) :

- Notes du 1er candidat admissible : ..... 17,25 / 20
- Notes du dernier candidat admissible : ..... 11,75 / 20
- Moyenne des candidats admissibles : ..... 13,83 / 20

Pour l'**académie de Lille, 79 candidats ont été déclarés admissibles** (soit 17,8 % des présents) :

- Notes du 1er candidat admissible : ..... 17,00 / 20
- Notes du dernier candidat admissible : ..... 12,50 / 20
- Moyenne des candidats admissibles : ..... 14,85 / 20

## 3 L'épreuve d'admission

**Académie d'Amiens :** Parmi les 59 candidats déclarés admissibles, 4 candidatures n'étaient pas recevables. 55 candidats ont donc été convoqués le 3 juin 2022 à l'épreuve orale d'admission, qui s'est déroulée dans les locaux de l'université de Picardie Jules Verne. Deux candidats ne se sont pas présentés le jour de l'épreuve orale d'admission.

**Académie de Lille :** 2 candidats n'ont pas été convoqués pour les mêmes raisons. Ainsi, parmi les 79 candidats déclarés admissibles, 77 reçu une convocation les invitant à participer à l'épreuve orale d'admission qui s'est déroulée sur une journée à l'université d'Arras, le 2 juin 2022. Deux candidats ne se sont pas présentés le jour de l'épreuve orale d'admission.

### 3.1 Déroulement de l'épreuve orale

**Académie d'Amiens :** Les membres du jury, au nombre de 14, ont été répartis en 7 sous commissions de deux membres. Les commissions étaient composées de personnels de direction, d'adjoints gestionnaires d'EPL et de personnels de services déconcentrés.

**Académie de Lille :** Les membres du jury, au nombre de 18, ont été répartis en 9 sous commissions de deux membres provenant des ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires sociales.

Comme l'autorise l'arrêté du 25 juin 2009, les candidats ont été soumis à **une mise en situation** visant pour les auditeurs à juger du bon sens du comportement, de la posture et de l'attitude adoptés par ces derniers. Pour évaluer de la manière la plus égale possible les candidats auditionnés, chaque commission disposait d'une **grille d'évaluation** commune comportant plusieurs items.

### 3.2 Le barème

La qualité de l'épreuve orale d'admission, notée sur 20 était appréciée en deux temps :

- **L'exposé du candidat** (durée 10 minutes) noté sur 7 points

<b>Exposé du candidat</b> (10 min au plus)	Expression orale	- Aisance - Qualité de l'expression, clarté - Exposé rythmé, non monotone
	Qualité de l'exposé	- Maîtrise de la durée de l'exposé (10 minutes) - Structure de l'exposé (introduction/développement/conclusion) - Mise en valeur des acquis de l'expérience

- **L'entretien avec le candidat** (durée 15 minutes) noté sur 13 points

<b>Entretien avec le candidat</b> (15 min)	Motivation	- Connaissance de l'administration d'affectation du candidat et des réformes en cours - Connaissance des missions exercées par un lauréat du concours - Mise en situation : capacité à se projeter sur des fonctions de SA
	Aptitudes du candidat	- Capacités de réflexion et d'argumentation Maîtrise de soi, attitude générale - Rigueur et maîtrise de la langue - Qualités personnelles du candidat, potentiel décelé / motivation

### 3.3 L'épreuve orale d'admission

À l'issue des auditions, les membres de jury et le Président ont procédé à l'harmonisation des notes et à la délibération finale. Après calcul des notes définitives des épreuves écrites et orale, les conclusions de la délibération du jury sont les suivantes :

#### **Académie d'Amiens : Candidats inscrits sur liste principale**

Le jury a saturé la liste principale en déclarant 20 candidats admis :

- Le premier candidat admis affichait un total de 125,50 points sur 140 ; soit une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves de 18,35 / 20 ;
- Le dernier candidat admis totalisait quant à lui 109 points sur 140 ; soit une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves de 15,57 / 20.

#### **Candidats inscrits sur liste complémentaire**

Huit candidats ont été inscrits sur liste complémentaire, le dernier totalisant 96 points ; soit une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves de 13,71 / 20.

#### **Académie de Lille : Candidats inscrits sur liste principale**

Le jury a inscrit sur la liste principale 28 candidats :

- Le premier candidat déclaré admis affichait un total de 125,25 points sur 140 ; soit une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves de 17,90 / 20 ;
- Le dernier candidat déclaré admis totalisait quant à lui 103,90 points sur 140 ; soit une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves de 14,84 / 20.

#### **Candidats inscrits sur liste complémentaire**

18 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire, le dernier totalisant 92,50 points ; soit une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves de 13,21/20.

## 4 Commentaires et conseils du jury

### 4.1 L'épreuve écrite d'admissibilité

La première épreuve, de 3 heures, consistait en la rédaction du Pass Culture et de son extension aux jeunes de 15 à 17 ans à l'aide d'un dossier complet constitué de 5 documents. De l'avis général des correcteurs, le sujet était particulièrement accessible et le support documentaire peu copieux. Le cas pratique, qui prenait la forme d'une note, était parfaitement réalisable dans le temps imparti et ne comportait aucune difficulté particulière.

À l'issue de l'épreuve écrite, 59 candidats de l'académie d'Amiens ont été déclarés admissibles, affichant une moyenne de 13,83/20. Pour l'académie de Lille, ont été retenus 79 candidats admissibles avec une moyenne de 14,85/20.

Les membres du jury relèvent **trois écueils récurrents** :

#### 4.1.1 La technique de la note administrative

Les membres du jury constatent cette année encore un manque de préparation des candidats à l'épreuve du cas pratique. Beaucoup de candidats font état de lacunes sur la forme. L'absence de plan ou par un plan peu formalisé est systématiquement sanctionnée, tout comme le manque de concision et le soin très relatif porté à certaines copies. Les candidats qui se sont distingués attestent une méthode maîtrisée de l'exercice de la note. **Les membres de jury invitent, cette année encore, les candidats à suivre les formations ad hoc.**

#### 4.1.2 La structuration des idées

L'absence de plan se traduit par une structuration fragile des idées et des incohérences flagrantes avec le contenu des parties et sous-parties. **Le candidat doit se mettre en situation professionnelle en proposant une note opérationnelle, synthétique et structurée.**

#### 4.1.3 Les qualités rédactionnelles

Souvent constaté par les correcteurs, le niveau rédactionnel des candidats s'est révélé encore très inégal cette année. Les meilleures copies se sont quant à elles distinguées par de véritables qualités rédactionnelles et un style administratif adapté à l'exercice.

Les traditionnelles fautes d'orthographe sont toujours trop présentes et ont été sanctionnées. **Le jury invite les candidats à consacrer 5 minutes en fin d'épreuve à la relecture.**

Enfin, il est attendu de la part des candidats **un effort personnel d'appropriation de la source documentaire et de retranscription de l'information** : la paraphrase, relevée dans de trop nombreuses copies, est définitivement une pratique à proscrire.

### 4.2 L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale est l'épreuve la plus déterminante, à la fois par son coefficient (4) mais aussi et surtout parce qu'elle permet aux membres de jury de se forger une idée précise sur le potentiel, les connaissances, les motivations mais aussi sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de secrétaire administratif.

La première partie de l'épreuve orale est consacrée au retracé du parcours professionnel des candidats, qui, dans leur majorité, ont respecté les 10 minutes dont ils disposaient. Certains candidats, certes minoritaires, étaient en-deçà du temps imparti, **témoignant d'un manque de préparation.**

Trop de candidats se contentent de présenter au jury un catalogue de leurs activités quotidiennes, n'apportant aucune plus-value au retracé de carrière. Les mieux préparés ont su mettre en avant les acquis de leur expérience professionnelle et les compétences acquises durant leur carrière.

**Le jury invite les candidats à apporter le plus grand soin à la structuration de leur exposé, en mettant notamment en avant les compétences professionnelles transposables au corps des catégories B. De la même manière, le candidat doit éviter une présentation trop linéaire des postes qu'il aura occupés. Le retracé de carrière est un exercice d'autopromotion qui doit être préparé pour permettre au jury de disposer d'une vision claire du parcours, de détecter rapidement les compétences et de déceler les motivations des futurs lauréats.**

La seconde partie de l'épreuve orale permet aux membres de jury de mesurer la motivation et les aptitudes professionnelles des candidats. Le jury a également cherché à connaître le niveau de connaissance de l'Administration propre au candidat en conduisant l'entretien sur des thèmes d'actualité.

S'appuyant notamment sur une mise en situation concrète, les auditeurs ont pu tester le comportement et le bon sens des candidats. Cette partie de l'épreuve a globalement été comprise et correctement appréhendée.

De manière générale, le niveau entre les candidats est très hétérogène. Il en ressort pour les candidats moins bien classés un manque notoire de préparation, d'investissement, de curiosité professionnelle et parfois même de motivation. Néanmoins, cette année encore, le jury s'est réjoui de l'excellent niveau des candidats admis qui disposaient d'aptitudes professionnelles remarquables.

**Le jury conseille vivement aux candidats de se documenter sur l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique, les grands enjeux de notre société, les réformes structurantes en cours et de manière générale sur la dimension interministérielle de ce concours, trop souvent méconnue des postulants.**

## 5 Conclusion

Le recrutement de corps de fonctionnaires de catégorie B est un exercice très sélectif. Cette année encore, les membres de jury constatent de manière unanime, un manque de préparation d'une majorité de candidats auquel viennent s'ajouter un esprit de concision insuffisant et des fautes d'orthographe et de syntaxe beaucoup trop nombreuses.

À l'issue de l'épreuve d'admission, les candidats reçus se sont révélés en démontrant une grande motivation et des aptitudes professionnelles du niveau d'une catégorie B, voire pour les meilleurs d'entre eux, d'un niveau encore supérieur. Ces mêmes candidats ont fait preuve d'une grande curiosité professionnelle et d'une connaissance poussée des réformes en cours des services de l'État. À noter qu'un candidat (reçu) a pris l'initiative personnelle de suivre un stage d'observation dans un EPLE, initiative qui a été saluée par les membres de la commission.

## Remerciements

*Le Président du jury souhaite remercier une nouvelle fois les collègues du service interacadémique des concours non enseignants de l'académie d'Amiens pour leur précieuse contribution, réactivité, professionnalisme et entière disponibilité, permettant aux membres de jury de se consacrer pleinement, et dans des conditions de travail excellentes, à l'évaluation des candidats.*

Fait à Amiens, le 21 juillet 2022

Le Président de jury

**Saïd MEDDAH**